



SUB GALATEE LE CHESNAY 78

Plongée Sous-Marine / Hockey Subaquatique
Affiliation FFESSM N° 07780308

Le Chesnay le 28 septembre 1997

Règles de base des sorties plongées, Jean-Luc Boyard, *Responsable sorties / animations*

Règle du bénévolat :

Les sorties comme toute la gestion du club est assurée par une équipe de bénévoles. Ce qui veut dire que nous effectuons ces tâches sur notre temps de loisir, que nous ne sommes pas rémunérés, et que comme tous les humains nous sommes perfectibles !

Tous les postes sont ouverts chaque année à de nouvelles candidatures. Toutes les personnes de bonne volonté sont les bienvenues.

Règles de base du responsable des sorties :

J'ai pour tâche d'organiser les sorties plongées :

?? en démarchant :

?? les centres de plongées,

?? les centres d'hébergements,

?? les transporteurs.

?? en fixant les prix des sorties en accord avec le « Comité directeur » du Sub Galatée Le Chesnay,

?? en organisant les inscriptions.

Ceci n'est en aucun cas mon métier et je n'en tire aucun avantage ou bénéfice.

Je veille à respecter l'esprit sortie club du Sub Galatée Le Chesnay :

?? organiser des sorties plongées avec une qualité et un prix raisonnable pour permettre au plus grand nombre d'y accéder.

Règle des inscriptions :

Un affichage dans le tableau réservé à la plongée dans le hall d'accueil de la piscine donne :

?? les renseignements utiles concernant la sortie (lieu, hébergement, prix , heure de rendez-vous, ...)

?? la date d'ouverture des inscriptions.

J'assure la prise des inscriptions et je reste à tout moment disponible pour les renseignements. En cas d'absence programmée, je nomme un suppléant qui assure mon intérim.

Pour être correctement informé, ceci suppose :

?? que **tu lises** régulièrement le panneau d'affichage,

?? que **tu respectes** les horaires :

?? 19h30 - 20h00 : ouverture du secrétariat et des inscriptions. Discussions et échanges avec les autres membres du club. C'est le moment idéal pour se tenir au courant.

?? 20h00 - 22h00 : entraînement / cours théoriques.

?? 22h00 - 23h00 : discussion et échanges dans l'espace convivialité du club au sous-sol (le local à boissons).

?? que **tu n'hésites pas** à venir poser des questions.

L'inscription s'effectue en donnant un chèque établi à l'ordre de « Sub Galatée Le Chesnay » du montant total de la sortie. Ce chèque ne sera (sauf avis contraire), encaissé qu'après la sortie.

Règles de limitation du nombre de participants par sortie :

Le transport en car couchettes nous limite à 40 personnes.

Les clubs de plongée nous limitent dans la majorité des cas à 35 plongeurs (homologation du bateau).

L'encadrement du Sub Galatée Le Chesnay qui doit assurer votre sécurité et respecter les règles imposées par notre fédération FFESSM nous limite aux alentours de 35 plongeurs.

Ce qui fait que concrètement, pour certaines sorties, nous devons hélas quelquefois refuser quelques inscriptions.

Règle de la liste d'attente :

Quand il n'est plus possible d'accepter une nouvelle personne, celle-ci est, **à sa demande**, inscrite sur une liste d'attente.

Lors d'un désistement, la première personne « joignable » de la liste d'attente prend la place du désisté.

J'entends par joignable quelqu'un qui :

?? vient régulièrement aux entraînements et se renseigne sur l'évolution des inscriptions,

?? a donné un numéro de téléphone en cas d'absence programmée.

Une personne inscrite sur la liste d'attente et qui n'a pas pu effectuer la sortie, est sur sa demande prioritaire pour les inscriptions de la prochaine sortie plongée.

Règle des privilèges aux inscriptions :

1. Pour assurer la sécurité des tous en respectant les règles FFESSM, quelques places sont réservées pour les moniteurs. C'est le « directeur technique » du Sub Galatée Le Chesnay qui fixe avec l'accord du « Comité directeur » du Sub Galatée Le Chesnay, ce nombre et choisi les moniteurs pour la sortie. Dans la majorité des cas, 6 places de moniteurs sont réservées.

2. Pour assurer la sécurité des tous en respectant les règles FFESSM, le « directeur technique » fixe le nombre maximum de plongeur « premières bulles » qui pourront participer à la sortie. Ce sont les responsables du groupe Niveau 1 qui définissent la répartition des plongeurs N1 sur les différentes sorties plongées en accord avec les

intéressés.

3. Le « Comité directeur » du Sub Galatée Le Chesnay peut donner exceptionnellement une priorité d'inscription aux membres du bureau et aux moniteurs qui participent activement durant la saison à l'animation du club.
4. Les éventuelles personnes qui étaient sur la liste d'attente de la précédente sortie plongée du Sub Galatée Le Chesnay ont priorité pour les inscriptions sur cette nouvelle sortie (cf. règle de la liste d'attente).

En dehors des 4 cas précédents, il n'existe pas de « passes droits ». Tout le monde a exactement les mêmes chances à condition d'arriver à l'heure pour son inscription (19h30 - 20h00) tout en sachant que comme partout, les premiers arrivés sont les premiers servis !

Règle des prix :

Pour chaque sortie plongée, trois prix sont fixés :

1. *Prix plongeur* : le club alloue dans la mesure de ses moyens une subvention identique pour chaque plongeur. Le prix payé par un plongeur est :
(prix de revient réel plongeur) - (subvention plongeur)
2. *Prix moniteur* : le club alloue dans la mesure de ses moyens une subvention identique pour chaque moniteur. Elle s'ajoute dans ce cas à la subvention plongeur. Le prix payé par un moniteur est :
(prix de revient réel plongeur) - (subvention plongeur + subvention moniteur)
3. *Prix accompagnateur* : aucune subvention n'est allouée pour les accompagnateurs. Le prix payé par un accompagnateur est :
(prix de revient réel accompagnateur)

Règle de la transparence :

On entend parfois dire par personnes interposées :

- ?? que « certains » se sont plaint de n'avoir pas pu s'inscrire à une sortie plongée,
- ?? que « certains » n'ont pas trouvé normal que « certains » étaient déjà inscrits sur la liste,
- ?? que « certains » se demandent pourquoi « certains » ne payent pas comme tous le monde,
- ?? que « certains » trouvent que ce sont toujours les mêmes qui font les sorties,
- ?? ... etc. ...

Même si cela vient d'une infime minorité, ce genre de remarques peut contribuer à générer «une mauvaise ambiance» en laissant planer le doute sur le fait qu'il se passe des choses non claires au sein de notre club.

La règle à retenir et à appliquer est :

Si tu as des remarques à faire, des points à éclaircir, des améliorations à suggérer, viens le faire DIRECTEMENT avec le responsable concerné, en l'occurrence le responsable des sorties plongées. Agis comme tu aimerais que l'on agisse envers toi !

Dis toi que tu n'es peut être pas le seul à te poser cette question, tu rendras service à la communauté.

Evite les intermédiaires qui même avec de la bonne volonté vont peut-être déformer tes propos. Dans le pire des cas, tu peux permettre à certaines personnes mal intentionnées de détourner tes remarques pour attiser leurs conflits personnels.

En conséquences, je reste ouvert à toutes les remarques et critiques constructives. Mais en aucun cas je ne veux prêter attention aux ragots et commérages. Dans tout les cas, je suis sûr qu'entre gens de bonne intelligence, tout peut être simplement et clairement expliqué.

J'ai pris l'exemple des sorties plongées et je parle ici en mon nom, mais je pense que mon propos est généralisable à tous les niveaux. Je suis sûr que comme moi, tous les autres membres du bureau sont prêts à répondre à toutes tes questions.

Règle du sérieux et de la bonne humeur :

Nous, adhérents au Sub Galatée Le Chesnay, sommes ici pour pratiquer et partager notre passion sport loisir « **La Plongée** » dans « le sérieux et la bonne humeur ». Ce n'est ni l'endroit des prises de tête ou des luttes pour un quelconque pouvoir !

Il faut veiller dans notre comportement remplacer le : « *ce qu'il faudrait c'est qu'il ...* » par le plus constructif : « **Je me propose de l'aider pour ...** ».

C'est donc dans cet état d'esprit que j'essaye et j'entends assumer ma fonction de responsable des sorties au sein de notre club.

Jean-Luc